

neur de représenter a plusieurs fois souffert des torts de ce genre. Sous l'ancien parlement du Canada, l'officier-rapporteur du comté d'Essex fut amené à la barre de la Chambre en deux occasions pour des affaires d'élection; et je suis depuis plusieurs années très fortement opposé à l'idée de permettre à un employé de cette Chambre d'assumer l'autorité de régler des questions de ce genre. Je crois que le précédent qu'il nous faudrait établir devrait être de nature à détourner les officiers d'essayer, dans n'importe quel cas, d'user de l'autorité avec partialité.

Toute question peut être changée en question de parti, mais en Angleterre ces questions ne sont pas considérées comme des questions de parti, et là un député est libre d'agir suivant sa conscience et son honneur. J'ai l'intention de garder ma liberté d'action dans toutes les circonstances où je connaîtrai parfaitement les faits, et où je croirai que mon intelligence suffira pour me guider. Dans toutes questions de politique administrative, sur lesquelles le gouvernement est naturellement mieux renseigné que je le suis, je veux bien me soumettre à son opinion quand même j'aurais des doutes. A propos de la politique nationale, bien que je croie que le gouvernement a été plus loin que le pays ne s'y attendait lors de l'inauguration de cette politique, et bien que j'aie des doutes sérieux sur les résultats de cette politique telle qu'appliquée maintenant, j'ai l'intention d'appuyer le gouvernement du jour. J'ai aussi l'intention d'appuyer loyalement sa politique de chemins de fer et sa politique administrative en général. Mais sur une question comme celle-ci, qui est claire comme le jour, lorsque je suis convaincu que M. King a droit au siège, je ne puis livrer ma conscience à personne. Il n'y a pas un honorable député de la gauche qui suppose que je suis plus près d'eux d'un seul pouce parce que je prends cette attitude et fais cette déclaration. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de jurer une amitié éternelle à un homme parce que je refuse de participer au vol de son porte-monnaie, et parce que je fais simplement ce que je regarde comme un acte de justice, parce que je refuse de voler à M. King son siège, je ne crois pas être plus près de ces honorables messieurs ou de leur parti. Quand même je n'aurais pas d'autre raison, la manière dont ils ont conduit leur dernière campagne électorale dans le pays, et plus particulièrement dans ma propre division, n'était certainement pas de nature à m'engager à me rapprocher d'eux. Dans le cas actuel nous devrions considérer par-dessus tout notre honneur personnel et la dignité de la Chambre, et nous devrions être animés d'un sentiment d'esprit et de corps.

Nous ne sommes pas aujourd'hui en butte aux empiétements de la couronne ou de grands nobles, comme l'étaient autrefois les Communes d'Angleterre, mais nous pouvons avoir à déplorer ce qui est presque aussi mauvais, un esprit de servitude, et une trop grande servilité à l'égard du gouvernement du jour. Bien que je désire fortement le maintien de ces messieurs au pouvoir et que j'approuve leur politique générale, je crois que c'est une erreur de notre part d'abandonner notre jugement individuel; et mon jugement étant formé sur cette question, je suis tenu en honneur d'agir suivant mes opinions, quand même j'aurais le malheur de me séparer de mes amis dans cette circonstance. En Angleterre les lignes de démarcation entre les partis ne sont pas tracées de cette manière. Prenons par exemple le cas de M. Bradlaugh. M. Bradlaugh, nous le savons, avait refusé de prêter serment, mais plus tard, n'ayant aucun souci du serment, il se déclara prêt à le prêter. La majorité de la Chambre des Communes refusa alors de lui permettre de prêter serment parce qu'il n'en respectait pas la sainteté. M. Bradlaugh était un partisan de M. Gladstone, et, en conséquence, M. Gladstone ne voulut pas faire une motion pour l'empêcher de prendre son siège. Là-dessus, sir Stafford Northcote présenta une résolution à cet effet, qui fut appuyée par plusieurs des partisans de M. Gladstone, et adoptée par une forte majorité de la Chambre. M. Gladstone ne donna

M. PATTERSON (Essex)

pas sa démission parce que dans cette occasion la direction de la Chambre lui avait été enlevée; et en supposant que dans le cas actuel le siège soit donné à M. King, croyez-vous M. l'Orateur, que cela indiquerait un manque de confiance dans le gouvernement? Croyez-vous que le très honorable premier ministre ne serait pas maintenu sur un vote direct de non-confiance? Je crois que cette Chambre aurait d'autant plus confiance en lui qu'il aurait jugé à propos de faire de cette question une question libre. C'est une erreur de faire de chaque sujet qui se présente une question de parti, et de diviser de cette manière la Chambre et le pays.

Je ne dirai rien de la conduite de celui qui occupe actuellement le siège de M. King. C'est lui qui est le gardien de son honneur. Je ne suis pas ici pour le blâmer ni pour le louer, ni pour le louer. Quant à M. Dunn il se peut qu'il ait agi d'après l'avis d'un avocat, mais il n'avait pas droit de consulter un avocat. L'affaire était claire, sa conduite était toute tracée. A la clôture des polls, il était de son devoir d'additionner les états des divers sous-officiers-rapporteurs, et d'envoyer le rapport au greffier de la couronne en chancellerie en faveur de celui qui avait la majorité des votes. Lorsque je songe aux grands pouvoirs dont M. Dunn s'est cru investi, je suis surpris de sa modération; je m'étonne qu'il n'ait pas mis de côté les deux candidats et ne se soit pas déclaré lui-même élu à la place de celui qu'il a proclamé. Pour les raisons que j'ai données, étant convaincu que nous avons le pouvoir de régler cette question, j'appuierai l'amendement de mon honorable ami de l'Île du Prince-Édouard. Je crois que cet amendement répond pleinement au cas actuel, et qu'il sera à l'avenir un précedent précieux.

Je puis dire pour ce qui me regarde personnellement que ma conduite lors d'un autre vote à ce sujet a été beaucoup critiquée par certains journaux. Je ne crois pas à cet égoïsme qui porte toujours un homme à se lever pour répondre comme question de privilège, à toutes les choses insignifiantes qu'un journal peut publier sur son compte. Mais en justice pour moi, et avec votre permission, M. l'Orateur, je demanderai l'indulgence de la Chambre. Dans cette occasion, bien que ce fût le premier vote important donné dans cette Chambre, m'étant engagé durant la dernière campagne électorale, dans une lettre d'un caractère général à mes commettants, à agir dans cette Chambre avec droiture et conscience, je ne pouvais sur le premier vote agir d'une manière qui, à mon point de vue, aurait été toute autre que droite et consciencieuse. Si les paroles ont quelque signification, je ne pouvais voter autrement que j'ai fait; et comme l'on a rapporté que mon vote avait causé beaucoup de mécontentement dans le parti, je dirai qu'à ce sujet les correspondants des divers journaux qui ont critiqué ma conduite, ont, autant que je sache, puisé tous leurs renseignements dans leur imagination. Durant ma carrière publique, soit dans ce parlement ou dans la législature d'Ontario, personne, ni le chef du gouvernement ni aucun de ses partisans, ne m'a jamais demandé avant le vote comment j'allais voter, ni ne m'a parlé après mon vote de la manière dont j'avais voté, ou critiqué ma conduite. J'ai vu dans un des principaux journaux que des paroles avaient été échangées entre quelques-uns de mes amis et moi, et que j'étais parti pour ma division dans le but de donner ma démission. Il n'y a pas l'ombre d'une vérité dans cette assertion, ni dans les autres assertions qui ont été faites à mon sujet relativement à cette affaire. Si des paroles dures ont été échangées, ça dû être entre ceux qui m'attaquent et ceux qui me défendent en mon absence. Mes actes n'ont jamais été critiqués en ma présence. J'ignore ce qui se passe parmi les honorables députés de la gauche, mais je n'ai jamais eu connaissance soit dans ce parlement ou dans la Chambre d'Ontario, qu'un député de mon parti ait été critiqué par ses amis pour la manière dont il avait voté. Je ne crois pas qu'un seul député de la droite tolérerait—pour ma part je ne la tolérerais certainement pas—l'intervention de qui que ce fût dans ce que je consi-